



# Déclaration SNEP FSU CAPA RENNES

## Recours. Contestation Appréciation Finale

### 28 Janvier 2022

Cette CAPA se tient dans un contexte de fortes mobilisations, sanitaire d'abord avec la grève historique du 13 Janvier puis inter-professionnelle sur la question des salaires et de l'emploi avec celle du 27.

Les motifs de contestations en lien avec le contexte sanitaire extrêmement tendu sont réels. Alors que la 5<sup>ème</sup> vague atteint des niveaux jamais connus, le ministère n'aura au final rien fait pour améliorer nos conditions de travail depuis mars 2020, nos classes sont plus chargées, les suppressions de postes ont continué, les moyens de remplacement ont diminué (-13 dans notre seule discipline dans l'académie à la rentrée 2021). La mise en place d'un protocole à 4 niveaux était pour nous un progrès, cela permettait éventuellement de se projeter et d'anticiper, mais au final, les niveaux 3 et 4 ne sont pour les collèges et lycées que des niveaux d'affichage, sinon quels en sont les critères pour les déclencher ?! En EPS le protocole reste au niveau 2 mais la FAQ penche vers le niveau 3 que le ministre ne semble pas vouloir assumer.

Dans notre académie, nous pouvons nous féliciter de la position du rectorat et des IA-IPR qui a consisté à s'en tenir au niveau 2, officiellement annoncé.

Cette grève du jeudi 13 janvier par le fait qu'elle rassemblait un arc intersyndical extrêmement large, par son niveau de mobilisation a montré le désaveu cinglant de la profession à notre ministre. Nous disons bien notre ministre, pas les personnels de son ministère. Preuve en est, en pleine vague sanitaire le vendredi 7 janvier le ministre participe à un colloque sur la critique du wokisme (et le finance a priori sur des fonds réservés). Colloque où les prises de paroles insultant les professeurs, leur travail se sont succédées sans que le ministre n'y trouve à redire.... C'est vrai que le vendredi 7 janvier c'était la priorité du moment alors que les personnels étaient à hue et à dia sur la gestion des cas covid et que les parents faisaient la queue devant les pharmacies....

Nous venons ou sommes en train de recevoir près de 2 ans après le début de la pandémie des masques chirurgicaux. Cela fait un moment que les personnels financent sur leurs deniers leur matériel de protection qui a sûrement contribué à réduire l'ampleur des contaminations au sein de l'école. Mais là encore le ministre affiche son mépris quand il déclare « on ne fait pas grève contre un virus » ou évoque notre « lassitude, notre fatigue », éléments de langage répétés à l'envi... Non ce n'est pas une fatigue, ce n'est pas une lassitude qui s'est exprimée le 13



janvier, mais bien un désaccord profond sur la gestion par le ministre de cette crise, par un désaccord profond sur les suppressions de postes, par un désaccord profond sur la réduction de l'encadrement éducatif. Maintenant des décisions concrètes doivent être prises pour protéger les élèves, leurs familles, les personnels et permettre au service public d'éducation de transmettre des connaissances, des compétences, une culture commune, au lieu de transmettre le virus.

Notre désaccord porte également sur les questions de l'emploi et des salaires. Alors même que le contexte sanitaire particulièrement pesant de ce début d'année 2022 vient démontrer la place essentielle qu'occupent les services publics dans notre société et, notamment l'école, rien est fait pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail

D'autres choix s'imposent face à la persistance de ces mesures d'austérité et passent par un collectif budgétaire permettant

-Une augmentation immédiate des salaires, notamment par l'augmentation significative de la valeur du point d'indice !

Et un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services !

Nous siégeons, donc, pour la quatrième fois en CAPA de contestation.

Les nouvelles modalités prouvent à quel point le SNEP-FSU avec les syndicats de la FSU, ont raison de revendiquer une carrière en un seul grade avec un rythme unique.

La mise en place depuis 2017 de ces nouvelles modalités d'évaluation permet à chaque enseignant de bénéficier à 3 moments définis statutairement d'un RDV de carrière. Cet élément est une avancée importante car il favorise l'équité entre les collègues. Rappelons qu'avant, des professeurs d'EPS pouvaient ne pas être inspectés pendant 10, voire 15 ans, ce qui impactait nécessairement leur avancement. La mise en place d'un possible RDV de carrière de rattrapage en septembre est également une avancée.

La transparence de la grille connue à l'avance, même si nous avons encore des remarques sur certains items et sur le renseignement de ces derniers, est également une avancée. D'ailleurs le rectorat pourrait aller plus loin en publiant à la profession la grille des indicateurs de niveaux pour chaque item. Mais cela se passerait si l'on voulait voir les acteurs, actrices progresser, voir le système s'améliorer et non classer.

Car effectivement il reste un problème lourd. Celui-ci réside dans les quotas de promotion, induisant des incompréhensions et des rancœurs vis-à-vis du système global. Rappelons ici qu'il n'existe pas de quota sur les avis. Il est non réglementaire et irrespectueux pour les collègues de limiter leur appréciation finale pour une simple



question de quotas. Or par ricochet les quotas de promotion se trouvent souvent transformés en quotas d'appréciation. C'est complètement dénaturer le sens et la valeur de cette évaluation que de fonctionner ainsi.

Que chaque collègue puisse bénéficier d'une « évaluation/formation » semble nécessaire, les temps de retour sur notre pratique étant peu nombreux, les RDV de carrière devraient permettre des échanges professionnels pour prendre du recul et progresser, mais ils ont encore trop souvent l'objectif de classer les collègues.

Le SNEP FSU continue de demander une déconnexion complète entre l'évaluation et l'avancement, seule orientation permettant de gommer les injustices. Rappelons ici, qu'à la Hors classe et à la classe exceptionnelle, tous les personnels évoluent au même rythme, sans que cela n'ait la moindre conséquence à la baisse sur la qualité et la quantité de travail de ces personnels, bien au contraire serait-on tenté de constater.

Enfin, dans le cadre de cette CAPA, nous vous avons demandé de pouvoir disposer préalablement de données sur :

Le nombre de Rendez-Vous de Carrière réalisés sur l'année 2020-2021 et leur répartition par sexe et par échelon,

Le nombre de Rendez-Vous de Carrière non réalisés sur l'année 2020-2021 et leur répartition par sexe et par échelon,

La répartition des appréciations finales de Monsieur le Recteur pour chacun des trois rendez-vous de carrière et leur répartition par sexe,

le nombre de demandes de contestations d'avis ainsi que le nombre de révisions par sexe faites antérieurement au recours en CAPA..et leur répartition par sexe, par échelon et par appréciation Sur quels critères les révisions ont-elles été accordées ?

la liste des collègues n'ayant pu être évalué.es aux différents rendez-vous de carrière et leur appréciation finale.

Nous souhaiterions en disposer avant de démarrer l'étude des cas individuels.

Par ailleurs, l'étude des documents des dossiers étudiés aujourd'hui fait naître quelques interrogations qu'il conviendra de traiter aujourd'hui.

En effet, nous constatons une sérieuse dégradation de l'avis final et de l'évaluation de certains items pour 3 d'entre eux voire une « dégringolade » dans certains cas sans que les avis littéraux puissent, véritablement, nous éclairer.



Nous constatons, également, que la fonction de TZR peut avoir joué une influence sur l'évaluation de certains items et in fine de l'appréciation générale pour un collègue.

Nous constatons également qu'une seule appréciation fait clairement état du contexte très particulier en lien avec la crise sanitaire, qui plus est de façon négative et erronée. Nous n'imaginons pas que ce contexte très particulier n'ait pas été pris en compte dans l'évaluation de tous nos collègues mais cette assertion fait naître, en nous, le doute.

Enfin, le SNEP FSU continue de dénoncer les modalités de recours qui sont trop longues, pas assez claires et qui dissuadent, de fait, des collègues.

Nous demandons à ce que l'information de la possibilité de la saisine de la CAPA soit contenue dans les réponses défavorables que fait l'administration au recours gracieux et que soit, clairement, indiqué les documents attendus et transmis aux membres de la CAPA

Merci pour votre écoute